

Études et Résultats

N° 881 • juin 2014

Troubles de la vision : sept adultes sur dix portent des lunettes

Les troubles de la vision sont les atteintes sensorielles les plus fréquentes. Ils concernent trois personnes sur quatre âgées de plus de 20 ans et 97 % des plus de 60 ans. Si ces affections sont fréquentes, elles peuvent souvent être corrigées. Sept personnes sur dix de 20 ans ou plus portent des lunettes ou des lentilles de contact, 92 % déclarent n'avoir aucune difficulté pour voir de près et 96 % aucune difficulté pour voir de loin (avec leurs lunettes ou leurs lentilles si elles en portent habituellement).

Lorsque le trouble sensoriel est mal ou pas corrigé, il peut constituer une limitation fonctionnelle. Les personnes âgées sont les plus nombreuses à souffrir de troubles visuels non corrigés : 24 % des personnes de 80 ans ou plus ont des difficultés pour voir les caractères d'imprimerie d'un journal et 17 % ont du mal à voir un visage à quatre mètres (avec leurs lunettes ou leurs lentilles si elles en portent habituellement).

À âge donné, les femmes sont plus nombreuses à déclarer souffrir de troubles de la vision. Elles déclarent plus de gênes non corrigées pour la vision de loin, mais pas pour la vision de près. Des inégalités sociales sont mises en évidence : les ouvriers et les employés, qui déclarent moins souvent des problèmes de vue, restent plus souvent avec des troubles non corrigés.

Lucie CALVET*, avec la collaboration de **Pauline DELANCE, Clément DUFAURE, Victor LALIMAN, Benjamin QUEVAT****

* DREES. ** ENSAI.

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Ministère des Finances et des Comptes publics

Ministère des Affaires sociales et de la Santé

Ministère du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social

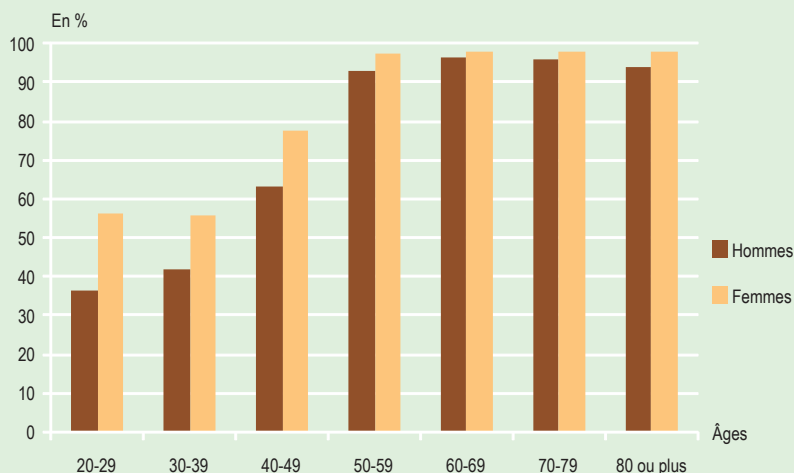
La loi de santé publique de 2004 a fixé comme objectif de « réduire la fréquence des troubles de la vision [...], d'assurer un dépistage et une prise en charge précoce et de prévenir les limitations fonctionnelles et restrictions d'activité associées et leurs conséquences ». Dans cette perspective, l'enquête Handicap-Santé, réalisée par l'INSEE et la DREES en 2008, permet d'étudier la santé visuelle des Français (encadré 1). Cette enquête a interrogé les personnes sur les troubles de la vision qu'elles ressentent (sans appareil correctif : lunettes ou lentilles de contact). Elle permet aussi de mieux connaître les personnes qui portent des lunettes (ou des lentilles de contact) et celles qui ont des difficultés à voir de près ou de loin (avec lunettes ou lentilles, si elles en portent habituellement). Les résultats portent uniquement sur les personnes vivant en « ménage ordinaire », c'est-à-dire à leur domicile.

Les troubles de la vision se généralisent à partir de 50 ans

La perte d'acuité visuelle est un phénomène biologique qui augmente avec l'âge. Un peu moins de la moitié

■ GRAPHIQUE 1

Part des personnes déclarant des troubles de la vision



Note • Sont considérées comme ayant un trouble de la vision les personnes qui :
 – déclarent spontanément avoir des problèmes de vue ou qui portent des lunettes (ou des lentilles) ;
 – n'ont pas spontanément déclaré avoir des problèmes de vue et ne portent pas de lunettes (ou des lentilles), mais déclarent avoir des difficultés pour voir un visage à quatre mètres ou pour voir les caractères d'imprimerie d'un journal.

Champ • France, personnes de 20 ans ou plus.

Sources • INSEE, enquête Handicap-Santé 2008, volet « ménage ».

(46 %) des 20-29 ans déclarent avoir des troubles de la vision (encadré 2), contre 71 % des 40-49 ans et 97 % des personnes de 80 ans ou plus. Après 50 ans, 96 % des personnes déclarent avoir un trouble de la vision.

Si la proportion des personnes concernées par ces troubles augmente avec l'âge, d'autres facteurs influent

sur leur apparition. Les femmes déclarent plus précocement que les hommes des troubles de la vision. Parmi les 20-29 ans, 56 % d'entre elles en ont, contre 36 % des hommes (graphique 1). L'écart se réduit avec l'âge et disparaît presque à partir de 60 ans. Cet écart peut s'expliquer en partie par un dépistage plus précoce

■ ENCADRÉ 1

L'enquête Handicap-Santé

L'enquête Handicap-Santé menée en 2008-2009, qui succède à l'enquête décennale Santé de 2003 et à l'enquête Handicaps, Incapacités, Dépendance de 1998, associe pour la première fois les thèmes de la santé et du handicap. Elle comporte deux volets : l'un collecté entre avril et octobre 2008 auprès des personnes vivant en « ménage ordinaire », c'est-à-dire à leur domicile, et l'autre collecté fin 2009 auprès des personnes résidant en institutions (maisons de retraite pour les personnes âgées, maisons d'accueil spécialisées pour les personnes en situation de handicap, centres d'hébergement et de réinsertion sociale...). Les résultats présentés ici sont issus uniquement des questions sur la santé du volet « ménage ».

L'enquête auprès des ménages s'appuie sur un échantillon de 28 500 individus, de tous âges, résidant en France métropolitaine et dans les DOM. Les personnes en situation de handicap sont surreprésentées dans cet échantillon grâce à l'enquête-filtre préalable Vie quotidienne et Santé, qui a permis de les repérer. L'entretien a été réalisé en face à face par des enquêteurs de l'INSEE, au domicile des personnes interrogées. Si l'état de santé d'une personne ne lui permettait pas de répondre à l'enquête par elle-même, un tiers pouvait répondre à sa place.

Plus d'informations : www.drees.gouv.fr, rubrique Enquêtes, Handicap et Dépendance.

■ ENCADRÉ 2

Définitions

Troubles de la vision : atteintes de l'œil entraînant une baisse de l'acuité visuelle. L'origine de ces troubles peut être variée : myopie, astigmatisme, presbytie...

À partir de l'enquête Handicap-Santé sont considérées comme ayant un trouble de la vision les personnes qui :

- déclarent spontanément avoir des problèmes de vue ou qui portent des lunettes (ou des lentilles) ;
- déclarent spontanément ne pas avoir de problèmes de vue et ne portent pas de lunettes (ou de lentilles), mais déclarent avoir des difficultés pour voir un visage à quatre mètres ou pour voir les caractères d'imprimerie d'un journal.

Limitations fonctionnelles de la vision ou gênes non corrigées : la limitation fonctionnelle est complémentaire du trouble de la vision. Le trouble renvoie à l'organe, alors que la limitation renvoie à la fonction (la vue). Une personne ayant une bonne vue grâce à ses lunettes n'a pas de limitation fonctionnelle.

Dans l'enquête Handicap-Santé, les limitations fonctionnelles sont mesurées par la capacité à voir de près (« être capable de voir clairement des caractères d'imprimerie d'un journal – avec lunettes ou lentilles si la personne en porte habituellement ») et par la capacité à voir de loin (« être capable de voir clairement un visage à quatre mètres – avec lunettes ou lentilles si la personne en porte habituellement »).

des femmes, ces dernières ayant un recours aux professionnels de santé plus fréquent, et donc un meilleur suivi médical (Montaut, 2010¹).

Les conditions de vie peuvent influencer sur l'âge d'apparition des troubles de la vision. Il existe en effet des écarts selon la catégorie socioprofessionnelle. À âge donné, les professions intermédiaires et les cadres sont plus nombreux à déclarer des troubles de la vision : respectivement 58 % et 57 % entre 20 et 39 ans, contre 32 % des ouvriers (graphique 2). Ces écarts s'atténuent avec l'âge et disparaissent après 60 ans.

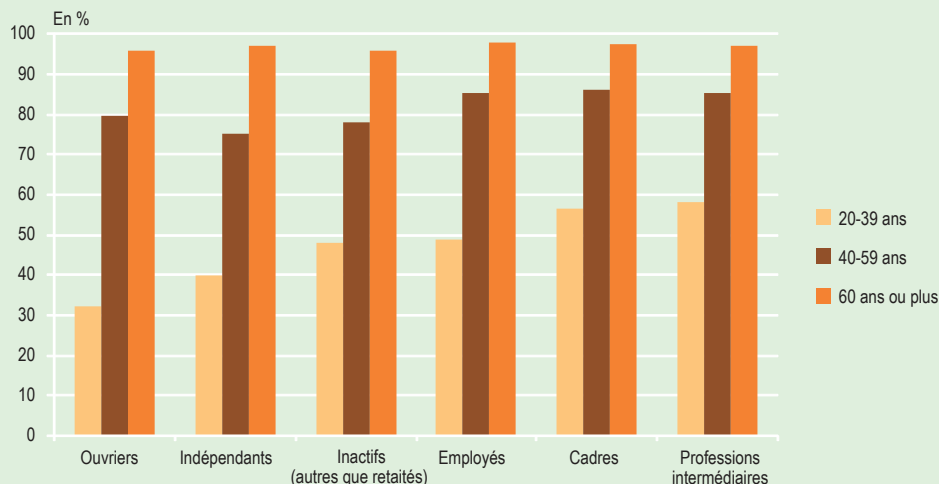
Les maladies de l'œil et de ses annexes² sont beaucoup moins déclarées par les personnes les plus pauvres, selon une étude de l'INSEE (de Saint Pol, 2007). En revanche, le taux de prévalence des déficiences visuelles graves (cécité et malvoyance) apparaît plus élevé chez les ouvriers (43/1000) que chez les cadres et les professions intermédiaires (25/1000) [Sander *et al.*, 2005]. Ces derniers déclareraient plus souvent des troubles de la vision, mais moins de troubles « graves » que les ouvriers. Le même paradoxe s'observe, avant 75 ans, entre hommes et femmes, ces dernières déclarant plus de troubles de la vision que les hommes, qui souffrent plus de troubles graves. Après 75 ans, la situation s'inverse, et ce sont les femmes qui ont le plus de déficiences visuelles graves.

Après 20 ans, sept personnes sur dix portent des lunettes ou des lentilles

Aux disparités des troubles s'ajoutent celles de leur correction. En 2008, sur l'ensemble de la population, 58 % des personnes portaient des lunettes (ou des lentilles). Cette proportion augmente avec l'âge : un quart des moins de 20 ans portent des lunettes, contre six personnes sur dix parmi les 40-49 ans et neuf personnes sur dix de plus de 50 ans.

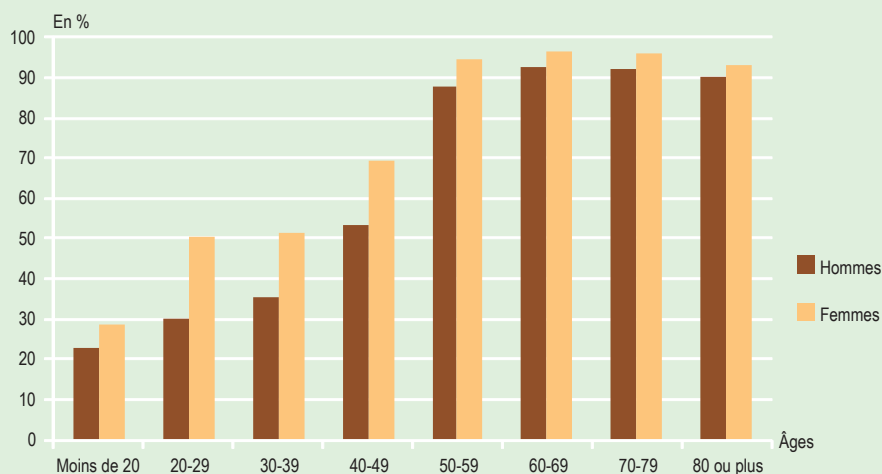
Les femmes, qui déclarent plus souvent que les hommes des troubles de la vision, sont aussi plus nombreuses à porter des lunettes. Parmi

GRAPHIQUE 2
Part des personnes déclarant des troubles de la vision selon la catégorie socioprofessionnelle



Champ • France, personnes de 20 ans ou plus.
Sources • INSEE, enquête Handicap-Santé 2008, volet « ménage ».

GRAPHIQUE 3
Part des personnes déclarant porter des lunettes ou des lentilles



Champ • France.
Sources • INSEE, enquête Handicap-Santé 2008, volet « ménage ».

les 20-29 ans, elles sont 51 % à en porter, contre 30 % des hommes. Cet écart se réduit ensuite : entre 60 et 69 ans, 96 % des femmes portent des lunettes, contre 93 % des hommes (graphique 3).

Les cadres et les professions intermédiaires, qui déclarent le plus souvent avoir des troubles de la vision, sont plus souvent équipés d'appareils correctifs. Ils le sont respectivement à 53 % et à 52 % parmi les 20-39 ans,

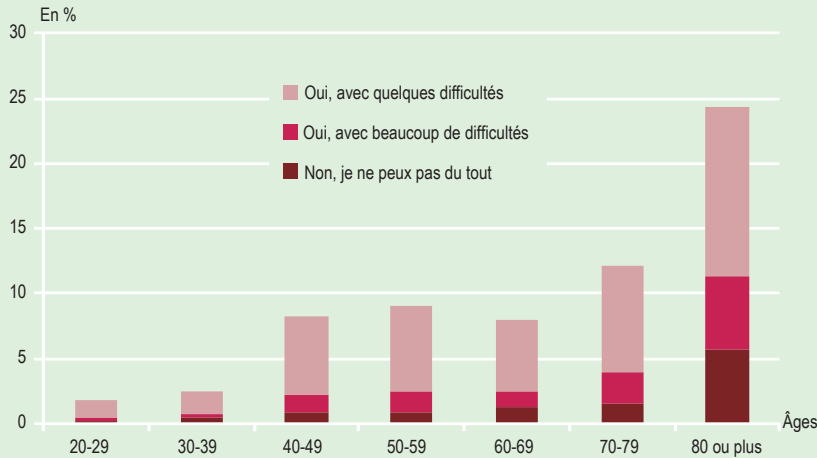
soit deux fois plus que les ouvriers (25 %). La disparition des écarts de troubles visuels avec l'âge se traduit par une réduction des écarts de taux d'équipement en lunettes : après 60 ans, 96 % des cadres portent des lunettes, comme 95 % des professions intermédiaires et 91 % des ouvriers.

Porter des lunettes ne garantit pas la correction du trouble. Ce dernier doit être totalement corrigé et la correction adaptée.

1. Montaut, A., 2010, « Santé et recours aux soins des femmes et des hommes », *Études et Résultats*.
2. Les annexes de l'œil sont les sourcils, les paupières, la conjonctive, les muscles de l'œil et l'appareil lacrymal. Elles ont pour but de protéger l'œil.

GRAPHIQUE 4

Difficultés pour voir clairement les caractères d'imprimerie d'un journal, avec correction si nécessaire, selon l'âge



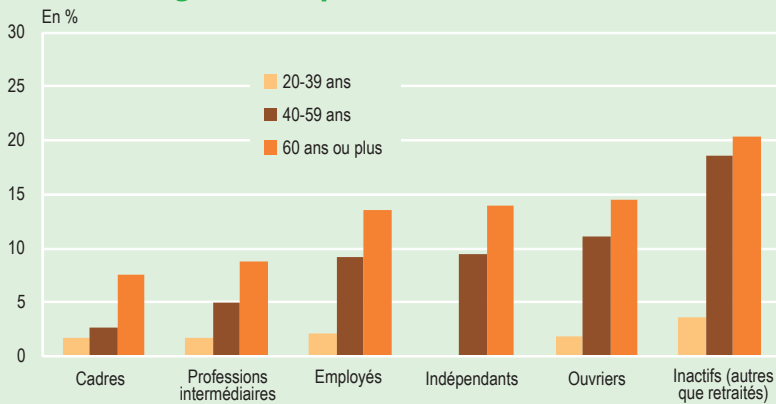
Lecture • En 2008, parmi les 50-59 ans, 0,9 % déclarent ne pas pouvoir voir des caractères d'imprimerie d'un journal (avec des lentilles ou des lunettes s'ils en portent habituellement), 1,5 % déclarent avoir beaucoup de difficultés à les voir et 6,6 % quelques difficultés. Au contraire, 91 % des 50-59 ans n'ont pas de difficulté à voir des caractères d'imprimerie avec leur correction habituelle.

Champ • France, personnes de 20 ans ou plus.

Sources • INSEE, enquête Handicap-Santé 2008, volet « ménage ».

GRAPHIQUE 5

Difficultés pour voir les caractères d'imprimerie d'un journal, avec correction si nécessaire, selon la catégorie socioprofessionnelle



Note • Les retraités sont placés dans la catégorie socioprofessionnelle de leur dernier emploi. La catégorie des indépendants de 20 à 39 ans n'a pas été représentée, car l'effectif statistique était insuffisant.

Lecture • En 2008, parmi les 40-59 ans ou plus, 11 % des ouvriers déclarent avoir des difficultés pour voir des caractères d'imprimerie d'un journal (avec des lentilles ou des lunettes s'ils en portent habituellement), contre 3 % des cadres au même âge.

Champ • France, personnes de 20 ans ou plus.

Sources • INSEE, enquête Handicap-Santé 2008, volet « ménage ».

ENCADRÉ 3

Troubles non corrigés ou insuffisamment corrigés ?

Selon leur origine, les limitations fonctionnelles de la vision peuvent être entièrement ou partiellement corrigées, voire pas du tout. S'il est impossible de reconnaître ces situations dans l'enquête, on peut, parmi les personnes qui déclarent une gêne non corrigée, distinguer celles qui n'ont pas du tout de correction de celles dont le trouble est corrigé partiellement. Or, deux tiers des personnes qui déclarent avoir des difficultés pour voir les caractères d'imprimerie d'un journal portent des lunettes ou des lentilles. Il s'agit donc plus souvent d'une insuffisance de la correction au regard du trouble de la vision (ou d'une impossibilité de corriger totalement le trouble par des lunettes) plutôt que d'une absence de correction.

8 % des plus de 20 ans ont des difficultés pour voir les caractères d'imprimerie d'un journal

À la question permettant d'évaluer la vision de près « Pouvez-vous voir clairement les caractères d'imprimerie d'un journal avec vos lentilles ou vos lunettes (si vous en portez, sans sinon) ? », 92 % des plus de 20 ans déclarent qu'ils n'ont « aucune difficultés ». Mais 5 % déclarent avoir « quelques difficultés », 1 % « beaucoup de difficultés » et 1 % « ne pas du tout y parvenir » (encadré 3).

Les personnes les plus âgées ont plus souvent des troubles de la vision non corrigés. Moins de 2 % des 20-29 ans déclarent avoir au moins « quelques difficultés » pour voir des caractères d'imprimerie, contre 8 % des 40-49 ans et 24 % des plus de 80 ans (graphique 4). Parmi les personnes qui ne parviennent pas à voir des caractères d'imprimerie, 46 % ont 70 ans ou plus. À âge donné, les femmes ont aussi souvent que les hommes des gênes non corrigées pour la vision de près.

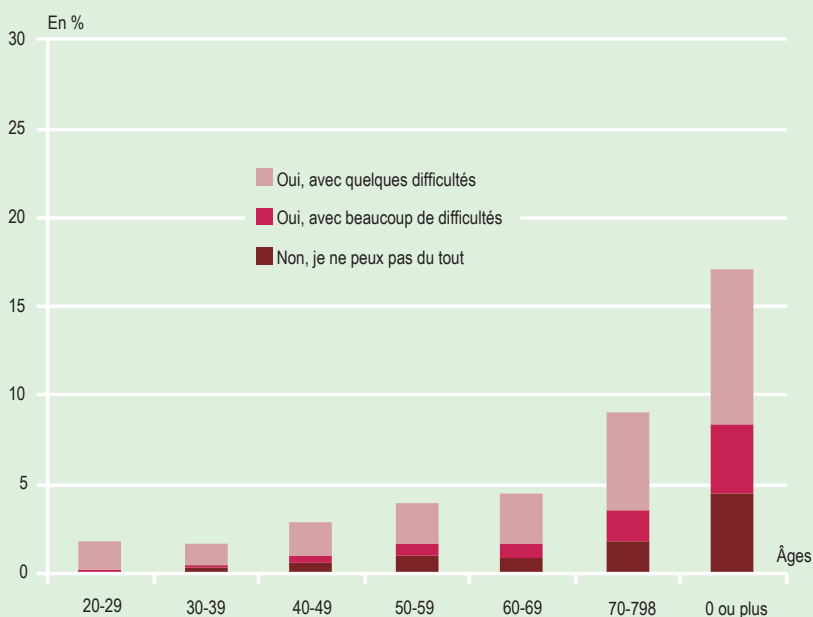
Les personnes au niveau de vie le plus modeste déclarent plus souvent des difficultés pour voir de près : parmi les 60 ans ou plus, 21 % des personnes du premier quartile³ de niveau de vie ont des difficultés pour voir de près, contre 8 % des personnes du dernier quartile. Parmi les 20-40 ans, 4 % des personnes du premier quartile ont des difficultés pour voir de près, contre 2 % dans le quatrième quartile.

Les catégories socioprofessionnelles qui déclarent le plus souvent avoir un trouble de la vision, et qui portent le plus souvent des lunettes, sont celles qui sont les mieux corrigées pour leur trouble. Il s'agit des cadres et des professions intermédiaires, qui sont plus nombreux à déclarer des troubles de la vision, mais moins nombreux à avoir des gênes non corrigées. Parmi les plus de 60 ans, ils sont respectivement 8 % et 9 % à avoir des difficultés pour voir les caractères d'imprimerie (avec leur correction habituelle), contre 14 % des employés et des ouvriers (graphique 5). S'ils apparaissent défa-

3. Le premier quartile de niveau de vie correspond aux 25 % de personnes ayant le niveau de vie le plus modeste. Le quatrième quartile de niveau de vie correspond aux 25 % de personnes les plus aisées.

GRAPHIQUE 6

Difficultés pour voir clairement un visage à quatre mètres, avec correction si nécessaire, selon l'âge

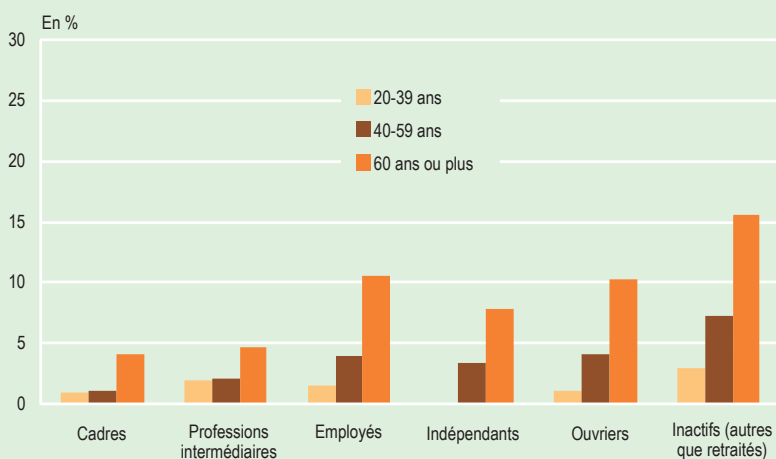


Champ • France, personnes de 20 ans ou plus.

Sources • INSEE, enquête Handicap-Santé 2008, volet « ménage ».

GRAPHIQUE 7

Difficultés pour voir un visage à quatre mètres, avec correction si nécessaire, selon la catégorie socioprofessionnelle



Note • Les retraités sont placés dans la catégorie socioprofessionnelle de leur dernier emploi. La catégorie des indépendants de 20 à 39 ans n'a pas été représentée, car l'effectif statistique était insuffisant.

Champ • France, personnes de 20 ans ou plus.

Sources • INSEE, enquête Handicap-Santé 2008, volet « ménage ».

vorisés au regard de la prévalence des troubles de la vision, ils sont en réalité avantagés sur le plan des limitations fonctionnelles, puisqu'ils sont mieux corrigés pour leurs troubles. Ce constat est cohérent avec d'autres études (Cambois et Robine, 2004).

4 % des plus de 20 ans déclarent avoir des difficultés pour voir clairement un visage à quatre mètres

À la question permettant d'évaluer la vision de loin « Pouvez-vous voir clairement le visage de quelqu'un à

quatre mètres avec vos lunettes ou vos lentilles (si vous en portez, sans sinon) ? », 95,6 % des personnes âgées de 20 ans ou plus déclarent n'avoir « aucune difficulté », 2,7 % avoir « quelques difficultés », 0,7 % « beaucoup de difficultés » et 0,9 % « ne pas du tout y parvenir ». Parmi les personnes déclarant avoir au moins « quelques difficultés », huit sur dix portent des lunettes.

À l'instar de la vision de près, ce sont les personnes âgées qui ont le plus souvent des gênes non corrigées pour voir de loin. Alors qu'un peu moins de 2 % des 20-29 ans déclarent avoir au moins « quelques difficultés » à reconnaître un visage à quatre mètres, elles sont 17 % parmi les personnes de 80 ans ou plus (graphique 6). Par ailleurs, les femmes ont plus souvent des gênes non corrigées pour voir de loin (12 % des 70-79 ans, contre 5 % des hommes du même âge).

Les catégories socioprofessionnelles qui ont le plus de gênes non corrigées pour la vision de près ont également plus souvent des gênes non corrigées pour la vision de loin : alors que 4 % des cadres de 60 ans ou plus et 5 % des professions intermédiaires déclarent au moins « quelques difficultés » pour voir un visage à quatre mètres (avec éventuellement des lunettes ou des lentilles), 10 % des ouvriers et 11 % des employés ont ces difficultés au même âge (graphique 7). Les écarts entre catégories socio-professionnelles sont accrus après l'âge actif, âge où les problèmes de vue deviennent le plus fréquents.

Au total, 9 % des personnes de plus de 20 ans ont au moins une gêne non corrigée de la vision (de loin ou de près) et 2 % cumulent une gêne de la vision de près et de loin.

Des difficultés pour voir, après correction, plus fréquentes chez les employés et les ouvriers

L'analyse économétrique confirme les tendances observées précédemment. Sans surprise, la probabilité d'avoir des difficultés pour voir de près ou de loin après correction aug-

■ TABLEAU 1

Modélisation des gênes visuelles non corrigées

		Rapports de chance	
		Difficultés pour voir de près	Difficultés pour voir de loin
Âges	20-29 ans	0,2	0,3
	30-39 ans	0,3	0,4
	40-49 ans	ns*	0,6
	50-59 ans	ns*	ns*
	60-69 ans	réf.**	réf.**
	70-79 ans	1,4	1,9
	80 ou plus	3,2	3,8
Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)	Indépendants	1,5	ns*
	Cadres	0,7	0,7
	Professions intermédiaires	réf.**	réf.**
	Employés	1,6	1,4
	Ouvriers	1,7	1,6
	Inactifs (hors retraités)	2,8	2,1
Sexe	Homme	réf.**	réf.**
	Femme	ns*	1,6
Couverture médicale	Couverture complémentaire	réf.**	réf.**
	CMU-C	1,7	1,5
	Sans couverture complémentaire	1,5	1,8
Diabète	Sans diabète	réf.**	réf.**
	Avec diabète	1,8	1,9

* ns : non significatif. ** réf. : modalité de référence.

Lecture • À caractéristiques identiques (âge, catégorie socioprofessionnelle, sexe, niveau de couverture complémentaire), les personnes atteintes de diabète ont 1,8 fois plus de risques de déclarer des difficultés à voir de près que de ne pas avoir de difficultés par rapport aux personnes n'ayant pas de diabète. Autrement dit, si p1 est la probabilité d'avoir des difficultés pour voir de près pour les premiers, et p2 la probabilité pour les seconds, le rapport de chances est : $[p1/(1-p1)]/[p2/(1-p2)]$. Plus simplement, un rapport de chance supérieur à 1 (respectivement inférieur à 1) signifie que la probabilité d'avoir des difficultés à voir est plus importante (respectivement moins importante) que pour la modalité de référence.

Champ • France, personnes de 20 ans ou plus.

Sources • INSEE, enquête Handicap-Santé 2008, volet « ménage ».

mente avec l'âge (tableau 1). Par ailleurs, les catégories socioprofessionnelles les moins affectées sont les cadres et les professions intermédiaires. Les femmes déclarent plus souvent des troubles de la vision non corrigés pour la vision de loin, mais ne déclarent pas plus de gênes que les hommes pour la vision de près.

Les personnes sans complémentaire santé ou bénéficiant de la couverture maladie universelle complémentaire ont plus souvent des gênes résiduelles. Les personnes atteintes de diabète⁴ déclarent également plus souvent des troubles de la vision non corrigés.

Ces disparités de correction de la vision peuvent avoir plusieurs origines : les gênes peuvent être difficiles ou impossibles à compenser, ou certaines peuvent être jugées supportables et ne sont pas corrigées alors qu'elles le pourraient. Des moyens financiers limités ou des difficultés d'accès aux aides existantes peuvent également réduire le recours à des corrections. L'optique est, après le dentaire, le deuxième soin auquel les personnes renoncent le plus pour raisons financières (Després *et al.*, 2011).

4. Une des conséquences possibles du diabète est la rétinopathie diabétique qui survient à la suite des lésions de petits vaisseaux sanguins de la rétine.

Pour en savoir plus

- Cambois E., Robine J.-M., 2004, « Problèmes fonctionnels et incapacités chez les plus de 55 ans : des différences marquées selon les professions et le milieu social », *Études et Résultats*, n° 295, mars.
- De Saint Pol T., 2007, « La santé des plus pauvres », *Insee Première*, n° 1161, octobre.
- Després C., Dourgnon P., Fantin R., Jusot F., 2011, « Le renoncement aux soins pour raisons financières : une approche économétrique », *Questions d'économie de la santé*, n° 170, novembre.
- DREES, 2011, L'état de santé de la population en France – rapport 2011, Objectif 68, « Atteintes sensorielles chez l'adulte », p. 278-281, novembre.
- Sander M.-S., Bournot M.-C., Lelièvre F., Tallec A., 2005, « Les personnes ayant un handicap visuel, les apports de l'enquête Handicaps, Incapacités, Dépendance », *Études et Résultats*, n° 416, juillet.